

**Cahier des charges relatif au réaménagement durable  
d'un village en concertation :**

**production de logements, pôle de services et cheminements actifs**

**- accompagnement d'une expérimentation pilote à Seebach -**



## Contexte de la mission :

L'Adéan est l'association des 11 communautés de communes du Pays d'Alsace du Nord représentant 240 000 habitants. Près de 80% des communes du Pays d'Alsace du Nord ont moins de 2000 habitants, et nombreuses sont celles ayant conservé un caractère patrimonial marqué. L'habitat reste cependant assez diffus même dans les villages, les pratiques ayant souvent débouché sur la création de lotissements en périphérie de village.

L'enjeu est de limiter l'étalement urbain en milieu rural tout en produisant des logements, valoriser les centres de village, redévelopper les pratiques de déplacements en modes actifs (vélo, marche) dans les villages tout en préservant la biodiversité.

Cette mission entre dans le cadre d'une action faisant l'objet d'une convention avec le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie « Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) » dont l'Adéan est bénéficiaire (cadre général du projet « L'Alsace du Nord, vers un territoire à énergie positive » en annexe 1).

L'action vise à expérimenter une méthodologie de réflexion et de concertation avec une commune volontaire. Le village de Seebach s'est porté candidat et a été sélectionné.

## Contenu de la mission d'accompagnement

L'accompagnement méthodologique de la commune a pour but de :

- Identifier les potentiels de densification / de renouvellement / de rénovation dans l'enveloppe bâtie
- Proposer, en concertation avec les propriétaires, les évolutions possibles des potentiels identifiés tout en respectant leur aspect patrimonial
- Co-construire un projet de réaménagement durable du village en concertation avec la population, prenant en compte les différentes démarches en cours à l'échelle de la commune (voir annexe 2 « Candidature de Seebach ») sur les paramètres suivants :
  - la production de logements adaptés aux besoins et aux usages
  - la revitalisation du centre-bourg et la prévention de la précarité énergétique
  - le cheminement en modes actifs (offre et accès aux services et commerces),
  - les trames verte et bleue

L'expérimentation pilote fera en outre l'objet d'une présentation à l'ensemble des communes et communautés de communes du Pays d'Alsace du Nord et d'une fiche de retour d'expérience dans le but de la diffusion et la reproduction de la démarche dans d'autres communes.



Cet accompagnement utilisera les ressources existantes en la matière selon les sujets, et notamment les études sur la vacance des logements, l'étude sur l'habitat ancien, la rénovation du patrimoine bâti alsacien, la plateforme de rénovation énergétique Oktave d'Alsace du Nord, l'étude « Atelier villes et paysages » de Seebach ...

### **Description des effets attendus de l'action TEPCV :**

Les indicateurs de suivi sont :

- type de public et nombre de personnes ayant participé à la concertation sur le réaménagement durable du village
- nombre de potentiels bâtis identifiés (nouveaux en densification / transformations / rénovations)
- nombre de propriétaires ayant participé à la concertation / potentiels bâtis
- nombre de projets suscités (nouveaux en densification / transformation / rénovations)
- projets de réaménagement durable engagés ou prévus par la commune

### **Attendus de l'offre :**

Le prestataire doit proposer une méthodologie (étapes, modalités et calendrier) pour la mission d'accompagnement sur les 3 volets décrits dans le contenu ci-dessus. Aucune variante ne sera acceptée.

L'offre doit comprendre le profil du ou des intervenants proposés pour la mission ainsi que les références de projets similaires.

### **Contenu de l'enveloppe remise par le candidat :**

Le pli du candidat devra contenir les documents suivants dûment complétés, datés, signés et portant le cachet de la société :

- ✓ Acte d'engagement
- ✓ Bordereau de prix unitaire
- ✓ Devis

### **Critères de sélection du prestataire :**

- Qualité de la méthodologie proposée (40%)
- Compétences et expériences (30%)
- Prix (30%)

### **Calendrier :**

La date limite d'envoi des propositions est le lundi 4 avril 2016 à 17h.

Calendrier général de l'action TEPCV :

- Décembre 2015 : sélection de la commune
- 18/03/16 : diffusion du MAPA
- 06/04/16 : sélection du prestataire
- 2016 - 2017 : accompagnement de la commune pilote et bilan
- 2018 : communication sur l'expérimentation.

